

Master 2 - Mention Droit international
Parcours Droit des transports - en Apprentissage
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Heures de formation 395,00
Heures de suivi et d'accompagnement 10,00
Total : 405,00

Enseignements	Organisation pédagogique							Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) Session unique				
	ECTS	Semestre d'enseignement	Langue	cours ouvert mobilité	Cours 26-27	TD 26-27	Volume horaire	Descriptif	Contrôle continu	Examen terminal		
									Coefficient CC	Coefficient CT	Nature	Durée (heures)
	60				395,00	0,00	4,0					
UE obligatoires : approfondissement du transport modal												
UE 1.1.1 Droit du transport ferroviaire	30	Semestre 1			20,0					30	Ecrit	4h
UE 1.1.2 Droit du transport routier		Semestre 1			20,0							
UE 1.1.3 Droit du transport aérien		Semestre 1			20,0							
UE 1.1.4 Droit du transport maritime		Semestre 1			20,0							
UE obligatoires : approfondissement de l'environnement du transport												
UE 2.1.1: Infrastructures, réseaux mobilités	2	Semestre 2			15,0				20			
UE 2.1.2 : Droit douanier	20	Semestre 2			15,0					200	Ecrit	3h
UE 2.1.3 : Régulation économique et concurrentielle des activités de transport		Semestre 2			15,0							
UE 2.1.4: Droit du transport fluvial		Semestre 2			10,0							
UE 2.1.5: Droit social des transports		Semestre 2			15,0							
UE 2.1.6: Responsabilités et assurances du transport		Semestre 2			20,0							
UE 2.1.7: Arbitrage international		Semestre 2			10,0							
UE 2.1.8 : Droit international des espaces et de l'environnement		Semestre 2			20,0							
UE 2.1.9 : Anglais des transports	2	Semestre 2			10,0				20			
UE professionnalisation des apprentis												
UE 2.2.1 : Séminaires professionnalisants		Semestre 1			85,0							
UE 2.2.2 : Suivi et évaluation d'expérience en milieu professionnel		Semestre 2					4,0					
UE 2.2.3 : cours à distance		Semestres 1 et 2			20,0							
UE 2.2.4 : Valorisation de l'expérience professionnelle (rapport de stage)	6	Semestre 2								60		
UE 2.2.5 : Travail personnel		Semestres 1 et 2			80,0							

Le volume horaire total de formation à prendre en considération pour un diplôme donné est celui figurant dans le calendrier d'alternance.

Il est admis qu'une journée à l'université correspond à 7h de temps de formation apprenant. Ce dernier est notamment composé :

- des heures de face-à-face pédagogique,
- des heures de suivi et d'accompagnement,
- des temps d'études et de recherche,
- des temps d'évaluation,
- etc.